

# Règlement - LECLERC de LUNE - 10 km de PARAY

## Samedi 2 Juin 2018 à Paray le Monial

### 1) DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Course ouverte aux athlètes licenciés F.F.A ou non, femmes et hommes, nés en 2002 et avant.

Départ de l'épreuve à 20 heures le samedi 2 juin 2018.

Distance de l'épreuve : 5 km et 10 km. Circuit de 10 km homologué par C.T.M F.F.A.

L'épreuve de 10 km label Régional est classante et qualificative pour le championnat de France F.F.A des 10 km sur route.

### 2) PARCOURS

Parcours plat sur route goudronnée, boucles en ville.

Départ : Rue Pierre Lathuilière au niveau du CAP à Paray le Monial.

Arrivée : Parking du CAP à Paray le Monial (départ et arrivée sont situés sur la même zone).

Le parcours (plan et photos) est consultable sur le site Internet du club organisateur : [www.uacb.eu](http://www.uacb.eu).

Les accompagnateurs en vélo sont interdits sur le parcours.

Présence de meneurs d'allure : 40', 45', 50', 55' et 60'.

### 3) PARTICIPANTS

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

\* d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running**, délivrée par la F.F.A en cours de validité à la date de la manifestation ;

\* ou d'une licence délivrée par la **Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation** ou la **Fédération Française de Pentathlon Moderne**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

\* ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre indication à la **pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

\* ou d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation** ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

\* Pour les mineurs, le bulletin d'inscription devra inclure l'autorisation parentale (avec nom et prénom du parent) signée.

### 4) CHALLENGE ENTREPRISE/ASSOCIATION

#### **Comment ajouter l'esprit collectif à un sport individuel**

Cette année, vous avez la possibilité de participer au **Challenge ENTREPRISE/ASSOCIATION**.

Inscrivez-vous sous le nom d'une entreprise ou d'une association (hors club de Running).

Le classement est établi par cumul des temps réels de course des 3 coureurs(es) de l'entreprise ou de l'association.

Les meilleures équipes Hommes et Femmes seront récompensés. Les équipes mixtes seront intégrées au classement équipe Homme.

### 5) INSCRIPTION ET FRAIS D'ENGAGEMENT

**Merci de privilégier les inscriptions en ligne.** *Toute inscription incomplète (absence de bulletin d'inscription, certificat médical, licence ou règlement) ne pourra être enregistrée et l'athlète ne sera pas autorisé(e) à prendre le départ de la course. Une pièce d'identité ou/et une licence vous seront demandées lors du retrait du dossard.*

\* **Par Internet** sur le site du club organisateur [www.uacb.eu](http://www.uacb.eu) (lien sur : [www.ikinoa.com](http://www.ikinoa.com)), jusqu'au Vendredi 1 Juin 2018 :

- 5 km : 6€ (sans repas) ou 10€ (avec repas).
- 10 km : 10€ (sans repas) ou 14€ (avec repas).

(Les organisateurs prennent à leur charge les frais de transaction bancaire).

\* **Par courrier** : bulletin d'inscription à compléter et à poster, avec la pièce justificative et le paiement, avant le mardi 29 mai 2018, à l'adresse suivante : UACB - Complexe Sportif des Sables - Rue de Bourgogne - 71600 Paray le Monial.

- 5 km : 6€ (sans repas) ou 10€ (avec repas).
- 10 km : 10€ (sans repas) ou 14€ (avec repas).

\* **Sur place** : Parking du CAP, le samedi 2 juin 2018 à partir de 17h30. Les inscriptions cesseront à 19h15 :

- 5 km : 8€ (sans repas) ou 12€ (avec repas).
- 10 km : 12€ (sans repas) ou 16€ (avec repas).

\* **Pour le Challenge Entreprise/Association** : inscription uniquement par Internet sur le site du club organisateur [www.uacb.eu](http://www.uacb.eu) (lien sur : [www.ikinoa.com](http://www.ikinoa.com)), jusqu'au vendredi 1 Juin 2018 :

- 5 km : 15€ pour l'équipe de 3 coureurs(es)
- 10 km : 25€ pour l'équipe de 3 coureurs(es)

(Les organisateurs prennent à leur charge les frais de transaction bancaire).

### **5) RETRAIT DES DOSSARDS ET SECRETARIAT**

- Samedi 2 juin 2018, à partir de 17h30, "Zone Arrivée-Départ" parking du CAP Rue Pierre Lathuilière à Paray le Monial.
- Les épingles pour fixer le dossard ne sont pas fournies par les organisateurs.

### **6) CLASSEMENTS**

Général par catégorie (hommes et femmes) : Cadet / Junior / Espoir / Senior / Vétéran 1 / Vétéran 2 / Vétéran 3 / Vétéran 4 / Vétéran 5.  
Challenge Entreprises /Associations.

### **7) RECOMPENSES**

- a) A l'occasion du 23<sup>e</sup> anniversaire de cette course, tous les participants seront récompensés.
  - b) Classement scratch : 3 premiers hommes (50 euros - 30 euros - 20 euros) et 3 premières femmes (50 euros - 30 euros - 20 euros).
  - c) Classement Entreprises/Associations (par équipes de 3 coureurs(es)).
  - d) Coupes et lots en nature.
- Remise des récompenses à partir de 21h45, Zone Arrivée-Départ" parking du CAP Rue Pierre Lathuilière à Paray le Monial.

### **8) PUBLICATION DES RESULTATS**

Les résultats seront notamment publiés :

- sur le site Internet de la Ligue de Bourgogne d'Athlétisme : <http://bourgogne-franche-comte.athle.fr/>
- sur le site Internet du club organisateur : [www.uacb.eu](http://www.uacb.eu)

### **9) CONTACTS**

- [www.uacb.eu](http://www.uacb.eu) ou M. THIBERT - organisateur U.A.C.B (Club F.F.A organisateur de l'épreuve) au 03.85.81.52.80 ou au 06.82.85.42.03